



Gerant de société majoritaire et gerant de fait

Par **vincentb_old**, le **02/08/2007** à **16:04**

Bonjour
Au vu de la précision des renseignements donnés je formule ma demande.
Je suis dans la plus inconfortable des situations, mon père qui (je l'ai appris que plus tard) n'a plus le droit de gestion m'a demandé de lui rendre un service car il se trouvait en situation précaire.
Il m'a demandé si je pouvais être gérant de son entreprise, pour rendre service je crée donc en 2003 une SARL au capital de 20 000 euros.
Donc je dispose de 51 % des parts et lui en a 49 %.
Habitant à 1200 km de chez lui je n'ai de contacts avec la société que par téléphone et au début tout se passe bien.
Dernièrement mon père a subi une garde à vue de 48 heures, il a assumé une gérance de fait de l'entreprise car je ne suis jamais présent dans les bureaux.
Il en sort une plainte de plusieurs clients pour non remboursement de divers acomptes.
Je demande à mon père le montant des créances et il me dit vaguement 120 000 euros !!
Je me demande comment il a pu accumuler autant de créances en si peu de temps, donc nous allons nous rendre ensemble au tribunal de commerce (3 septembre) demander le redressement judiciaire de la société (car il a l'utopie de remonter la pente coûte que coûte).
Étant donné ma situation de gérant, je risque un jour de devoir payer les créanciers moi-même si le redressement judiciaire échoue et si nous déposons le bilan et que les créanciers se retournent contre moi au civil.
D'une autre part je n'ai qu'une évaluation des dégâts et j'aurai la version finale que par l'avocate (peut-être il s'agit de plus). J'ajoute que mon père n'est pas solvable apparemment.
En bref j'ai bien peur de devoir payer toute ma vie pour ce service rendu.
Que dois-je faire dans ma situation ????? Porter plainte contre mon père ?
Je suis assez dépressif depuis que j'ai ces informations, par quoi commencer ?

Par **valamelle_old**, le **28/08/2007** à **13:33**

bonjour,
Je crois rêver en voyant ce message sur ce forum, car mon ami vit la même

histoire!

Son père n'était pas interdit de gestion puisque qu'il est gérant d'une SARL. Il a racheté une entreprise en difficulté (encore une SARL) pour un euro symbolique et lui et ses deux enfants sont devenus associés de cette entreprise. Il a demandé à mon ami de devenir gérant mais celui-ci a hésité car son père a déjà coulé avec une entreprise par le passé et il n'a aucune connaissance en gestion. Son père lui alors dit qu'en période de redressement judiciaire et pour avoir racheté cette entreprise pour un euro, le gérant ne risquait rien. De toute façon il s'occuperait de tout. C'est pourquoi il a bien voulu lui rendre ce service ne comprenant pas vraiment pourquoi il ne devenait pas gérant lui-même puisque la première SARL marchait très bien... C'était il y a un an...

Aujourd'hui, son père endetté dans les deux entreprises est introuvable, de nombreuses personnes voudraient lui faire la peau et mon ami se retrouve là dans tout ce merdier réalisant que son père lui a menti. Dans l'entreprise en question, aux dettes qui étaient déjà présentes avant le rachat, s'ajoute celles que son père a accumulées (c'est plus de 300 000 euros). Et mon ami est responsable alors qu'il n'a jamais vu un seul compte mais malheureusement il a signé les statuts le nommant. Il a moins de 25 ans et est toujours étudiant et son frère a moins de 20 ans. Ses parents sont toujours mariés mais séparés et sa mère se rend compte qu'elle va devoir payer sa part du gâteau puisque solidaire de son mari (pas de contrat de mariage).

Il va voir demain un avocat spécialisé, la seule chance serait que son père soit reconnu gérant de fait mais ça n'écartera pas sa responsabilité de toute façon et si on ne retrouve pas le père, le fils sera l'interlocuteur "privilegié"...

Nous en sommes là et nous aussi nous sommes vraiment abattus. Apparemment vous êtes plus avancés que nous dans cette histoire, peut-être pourrions-nous communiquer?

A bientôt et courage.